

BCA
A classer dans
le dossier de RUSONERA
Athanasie. -
16/4/84

[Handwritten signature]

Objet : Programme des Congés
statutaires.

Monsieur l'Encadreur Régional
de la Jeunesse et des Sports
G I K O N G O R O

pas de congés
les congés statutaires
ont droit à 30 jours par an
si non c'est plus
pourquoi pas ?

OK

Monsieur l'Encadreur Régional,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception
du Calendrier des Congés des Agents du ressort du Ministère de la
Jeunesse et du Mouvement Coopératif affectés dans la Préfecture de
GIKONGORO.

Cependant, je vous demanderais de choisir
d'autres dates pour le congé de 1984 car 3 congés statutaires au cours
de la même année ne sont pas admis. Il en est de même pour Monsieur
MBABAJENDE Innocent, Encadreur S/Régional de MUNINI. Je suis bien
d'accord de vous octroyer votre congé en deux tranches seulement. Il
vous est donc demandé de prendre les dispositions nécessaires.

C.P.I.à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
G I K O N G O R O

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

Kigali, le

N° / 15.07

~~Jaqueline~~
~~22/2/84~~

Objet: Programme des Congés
statutaires.

Monsieur l'Encadreur Régional
de la jeunesse et des Sports
GIKONGORO

Monsieur l'Encadreur Régional,

J'ai l'honneur d'accuser bonne
réception ~~du~~ calendrier des congés des agents du
ressort du Ministère de la jeunesse et du Mouvement
Coopératif affectés ~~dans~~ la Préfecture de Gikongoro ~~et~~
~~à la S/ Préfecture de Muzini.~~

Cependant, je vous demanderais
de choisir d'autres dates pour le congé de 1984
car ~~3~~ congés statutaires au cours de la même
année ne sont pas admis. Il en est de même
pour Monsieur Mbabajende Innocent, Encadreur
S/Régional de Muzini. Je suis bien d'accord
de vous ~~accuser~~ ^{retirer} votre congé en deux tranches ~~mais~~
seulement. ~~Je suis~~ ~~donc~~ ~~des~~ ~~dispositions~~ ~~nécessaires.~~
Il vous est donc demandé de prendre

le Ministère de la jeunesse et du
Mouvement Coopératif
NPINDIYIMANA Augustin
Major BEM.

C.P.I.:

- Monsieur le Préfet de Préfecture
GIKONGORO

NYIRAGARUKA

- Accuser réception
- Dites-lui de choisir d'autres dates pour le congé de 84 car 3 congés statutaires au cours de la même année tutabyemera.
- Il en est de même pour MUBABATSE.

21/2/84 (1)



DU MOUVEMENT COOPERATIF

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

B. P. 1044 KIGALI

DDF

Gikongoro
Kigali/ le 06/02/1984.....

N° 011/15.07/04

Va en 84 le

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Programme des congés
statutaires.

Monsieur le Ministre de
la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
KIGALI.

DDF
15.2.84
A traité par
Date entrée : 17 FEV 1984
N° Classement : 041/15-04

S/c de Monsieur le Préfet de Préfecture
GIKONGORO.



Monsieur le Ministre,

21/2/84

Référence faite à votre lettre n°073/12.07 du
13 Janvier 1984, reçue en date du 3 Février 1984 et relative à l'objet repris en marge,
j'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexé le calendrier des congés des agents affectés
à la Préfecture et à la S/Préfecture. Les agents affectés dans les Centres de Formation de
la Jeunesse prennent leurs congés en même temps que les jeunes des Centres, c'est-à-dire
10 jours à prendre lors des Fêtes de Noël et de Bonne Année, 10 jours à Pâques et 10 jours
au mois d'août (Réf: votre lettre n°001/12.06.02 du 06/01/1981).

Les Encadreurs communaux de la Jeunesse et des
Sports quant à eux; leurs congés sont accordés par leurs Bourgmestres respectifs. Pour ceux
de la Préfecture et la S/Préfecture, en voici le calendrier en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de ma considération très distinguée et de mon profond respect.

L'Encadreur Régional de
la Jeunesse et des Sports
MUSONERA Athanase.



CALENDRIER DES CONGES DES AGENTS:

ENCADREMENT REGIONAL DE GIKONGORO.

Nom et Prénom	Fonction	Affectation	Congé Annuel 1983	Congé Annuel 1984	Observations
MUSONERA Athanase	Encadreur Régional	Préfecture GIKONGORO	1ère Tranche: du 1er au 15 Avril 1984	du 15 décembre 1984 au 15 Janvier 1985	S/statut
			2ème Tranche: du 1er au 15 Juin 1984		
RUBUGA Juvénal	Planton	Préfecture GIKONGORO	-	du 1er au 15 Mai 1984	S/contrat
HISHAMUNDA Charles	Encadreur S/Régional	S/Préfecture KARABA	du 6 au 20 mars 1984	du 21 mars au 4/4/84	S/Contrat
MBABAJENDE Innocent	Encadreur S/Régional	S/Préfecture MUMINI	Congé annuel 1982: du 1er au 15 Mai 1984	du 1er au 15/10/1984	S/Contrat
			Congé annuel 1983: du 16 au 30 Mai 1984		